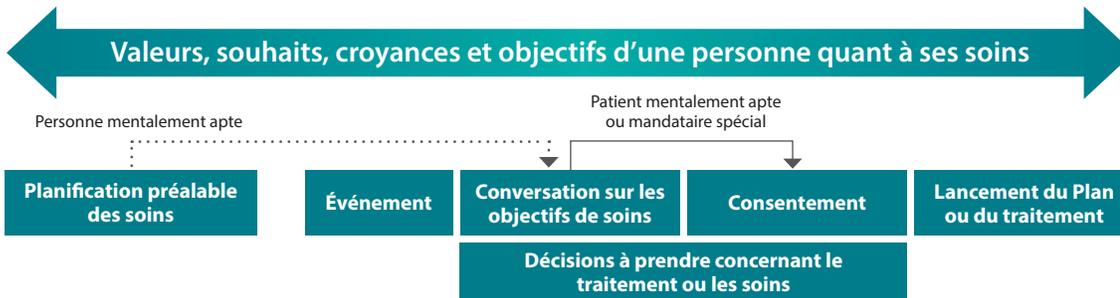


Prise de décisions axées sur la personne

Ressources à l'intention des fournisseurs de soins de santé

Il est important de faire en sorte que les décisions relatives au traitement soient en harmonie avec les souhaits, les valeurs et les croyances du patient quant à ses soins. En Ontario, la planification préalable des soins, les objectifs de soins, les décisions relatives au traitement et le consentement éclairé font partie d'un continuum de prises de décisions axées sur la personne, comme l'indique le diagramme ci-dessous.



Adapté de : ©2017 par Dr Jeff Myers, Dre Nadia Incardona et Dre Leah Steinberg. Components of person-centred decision-making. Les travaux d'origine sont soumis à la licence internationale Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0. Pour voir une copie de la licence, consultez la page <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/>

Conversations sur les objectifs de soins *Soins actuels*

Conversations entre un fournisseur de soins et un patient mentalement apte (ou le mandataire spécial d'un patient mentalement inapte) visant à :

- s'assurer que le patient comprend la gravité de sa maladie (et/ou parfois le caractère incurable et évolutif de celle-ci);
- aider le fournisseur de soins de santé à comprendre les valeurs et les objectifs du patient quant à ses soins.

La conversation porte sur le contexte clinique **actuel**.

Résultat : Le patient et les fournisseurs de soins de santé s'entendent sur les objectifs du patient quant à ses soins. Ces objectifs sont ensuite pris en compte lors de la prise de décisions relatives au traitement et du consentement éclairé.

Comment entamer une conversation sur les objectifs de soins?

- 1. Compréhension de la maladie :** Vérifiez que le patient comprend son diagnostic et son pronostic. Assurez-vous qu'il comprend bien la maladie dont il est atteint.
- 2. Information :** Demandez au patient et à sa famille s'ils souhaitent mieux comprendre la maladie et le pronostic. Fournissez des renseignements. Laissez-les poser les questions qu'ils pourraient avoir et répondez aux préoccupations qui subsistent.
- 3. Clarification des valeurs et définition des objectifs :**
 - Étudiez les expériences du patient, ses espoirs, ses valeurs et ses priorités.
 - Discutez avec le patient de la perception qu'il a de la qualité de vie et de ce qui lui importe.
 - Demandez au patient de décrire ses objectifs de soins et aidez-le à définir la signification de ces objectifs.
- 4. Planification et documentation :** Consignez les objectifs de soins établis. Utilisez ces objectifs pour orienter l'élaboration d'un Plan de traitement avec le patient. Transmettez des copies de la documentation au patient et/ou à son MS.
- 5. Reprise de la conversation :** Revenez régulièrement sur cette conversation, en particulier si l'état de santé du patient évolue. Mettez à jour les objectifs de soins et le Plan de traitement en conséquence.

Conversations sur la planification préalable des soins (PPS) *Soins futurs*

- La PPS nécessite la participation du patient (mentalement apte) pour :
- confirmer l'identité de son futur mandataire spécial (MS) en acceptant le processus de désignation automatique du MS ou en désignant une nouvelle personne à l'aide d'une procuration relative au soin de la personne (PRSP);
 - discuter de ses souhaits, ses valeurs et ses croyances avec son MS.

Résultat : Le patient a fait part de ses souhaits et ses valeurs à son MS pour l'aider à prendre des décisions à l'avenir.

Décisions relatives au traitement et consentement éclairé *Traitement actuel*

Les décisions de traitement éclairées et contextualisées sont prises par le patient (ou par son mandataire spécial si le patient est mentalement inapte).

Pour que le patient donne son consentement, ce dernier doit être informé de la nature du traitement, de ses avantages, de ses risques, des effets secondaires, des autres options possibles, et des conséquences potentielles en l'absence de traitement.

La conversation porte sur le contexte clinique **actuel** (axée sur le traitement).

Résultat : Consentement éclairé aux traitements (p. ex., statut de code).

.....
Pour plus de conseils sur la façon de faciliter les conversations sur les objectifs de soins avec un patient (ou son MS), consultez le document : Approches pour les conversations sur les objectifs de soins : Ressources à l'intention des fournisseurs de soins de santé
.....

* Adapté du module d'apprentissage en ligne sur les objectifs de soins créé par Leah Steinberg et Christine Soong, Réseau de santé Sinai